Duplicata

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE COUTANCES

67 RUE SAINT NICOLAS
50208 COUTANCES Cedex
INTERNET: http://www.infogreffe.fr
MINITEL : 36 17 infogreffe
Tel: 0 891 01 11 11 (0.22e/mn)

RECEPISSE DE DEPOT

"JUSTEPH"

9 rue Robert du Mont
50160 Torigni-sur-Vire

V/REF :
N/REF : 2006 B 465 / 2008-R-28

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE COUTANCES certifie qu'il a reçu le 18/06/2008,

Ordonnance du juge délégué en date du 18/06/2008
- désignant M. Christian LEFEVRE en représentation de la société SEC HEMBERT en qualité de commissaire aux apports.

Concernant la société

"JUSTEPH"
Société par actions simplifiée
9 rue Robert du Mont
50160 Torigni-sur-Vire

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2008-R-28 le 18/06/2008

R.C.S. COUTANCES 418 958 542 (2006 B 465)

Fait à COUTANCES le 18/06/2008,

Le Greffier

TRIBUNAL DE COMMERCE
COUTANCES (Manche)

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE COUTANCES
- 4 JUIN 2008
ARRIVÉE

REQUETE A MONSIEUR LE PRESIDENT

DUTRIBUNAL DE COMMERCE DE COUTANCES

LE SOUSSIGNE :

Monsieur Daniel MARTIN,

agissant en qualité de Président de LA SAS JUSTEPH, société par actions simpllifiée au capital de 1 940 334 euros, ayant son siège social à TORIGNI SUR VIRE (50160) 9 rue Robert Du Mont,, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 418 958 542 RCS COUTANCES.

A l'honneur de solliciter qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de bien vouloir désigner un ou plusieurs Commissaires chargés, conformément aux articles L. 223-9; L. 223-33, L. 236-2 et L. 236-11 du Code de commerce et à l'article 169 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier la valeur des apports en nature devant être consentis à titre de fusion à LA SAS JUSTEPH (ci-dessus désignée) par LA SAS FINANCES CONSEIL SERVICE, société par actions simplifiée au capital de 38 112.25 euros, ayant son siège social à TORIGNI SUR VIRE (50160), rue Havin, immatriculée au registre du commerce.et des sociétés sous le numéro 341 898 245 RCS COUTANCES.

Il est précisé que la SAS JUSTEPH est propriétaire de la totalité des parts composant le capital de LA SAS FI.CO.SE. En conséquence, l'opération de fusion projetée ne nécessitera pas l'établissement du rapport prévu par l'article L. 236-10 du Code de commerce et ce, en application des articles L. 236-23 et L. 236-11 du Code de commerce.

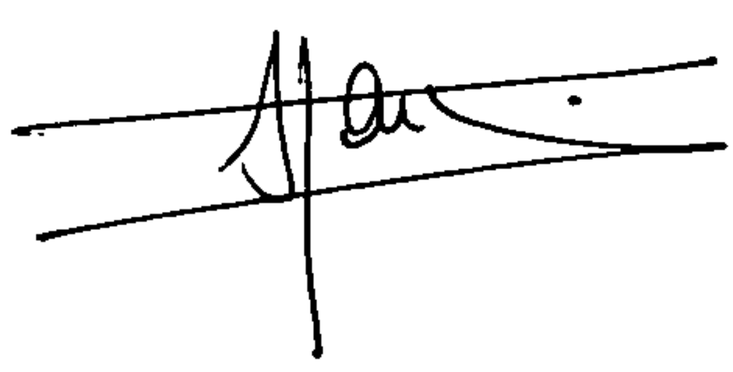
Une note annexe décrivant l'opération projetée et les sociétés absorbante et absorbée est jointe à la présente requête.

Le soussigné a l'honneur de vous proposer à cette nomination Monsieur Christian LEFEVRE, en représentation de la société SEC HEMBERT, 22 Avenue Trudaine 75009 PARIS.

Vous en remerciant par avance, veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments distingués.

Présentée à COUTANCES,
Le 19 mai 2008

M. Daniel MARTIN,
Président



NOTE ANNEXE A LA REQUETE EN VUE DE LA DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE AUX APPORTS

	Société absorbante JUSTEPH SAS au capital de 1 940 334 euros Siège social : 9 Rue Robert Du Mont TORIGNI SUR VIRE 50160 418 958 542 RCS COUTANCES	Société absorbée FINANCES CONSEIL SERVICE « FI.CO.SE » SAS au capital de 38 112.25 euros Siège social : Rue HAVIN 50160 TORIGNI SUR VIRE 341 898 245 RCS COUTANCES
Activité	Participations dans toutes sociétés	Gestion de portefeui
Chiffre d'affaires 31/12/06	91 150 €	0
Total du bilan 31/12/06	2 667 008	524 519
Nombre de salariés	1	0
Nom et adresse des Commissaires aux comptes	SEC HEMBERT 22 Avenue Trudaine 75009 PARIS	SOCCOM 2 rue Albert Schweitzer 14280 SAINT CONTEST
Nature et montant des apports		Créances et disponibilités 524 519.28 €
Evaluation des apports		524 519.28 €
Valeur des actifs apportés		524 519.28 €
Montant des passifs pris en charge	133 624.76 €	
Type d'opération envisagée	Fusion-absorption filiale à 100%	

R28 le 18.06.2008
Pour valoir procès-verbal
De Dépôt sous le n° 2008.418
Le 18 juin 2008
Le Greffier du Tribunal

ORDONNANCE

Nous, Anne-Marie SILLARD ,
Juge au Tribunal de Commerce de COUTANCES, Juge délégué,
Assistée de Maître Gw. LE MARCHAND, Greffier en Chef

Vu la requête présentée le 19 mai 2008 par Monsieur Daniel MARTIN, Président de la SAS JUSTEPH, 9 Rue Robert du Mont, 50160 TORIGNI SUR VIRE, RCS 418 958 542 , aux fins de désignation d'un Commissaire aux apports .

Vu les dispositions des articles L.236-11, L..225-147, R.225-7, R.225-8 et R. 225-36 du Code de Commerce.

Désignons Monsieur Christian LEFEVRE, en représentation de la société SEC HEMBERT, 22 Avenue Trudaine, 75009 PARIS, en qualité de Commissaire aux apports avec mission :

- Apprécier la valeur des apports en nature devant être consentis à titre de fusion à la société SAS JUSTEPH, 9 Rue Robert du Mont, 50160 TORIGNI SUR VIRE, RCS 418 958 542 , absorbante, par la société SAS FINANCES CONSEILS SERVICES, Rue Havin, 50160 TORIGNI SUR VIRE, RCS COUTANCES 341 898 245, absorbée,
- D'en faire rapport dans les conditions prévues par la loi.

Dépens à la charge de la société JUSTEPH.

Rendue à COUTANCES, le 18 06 08

Le Greffier en Chef,
Gw. LE MARCHAND

Le Juge délégué
Anne-Marie SILLARD